



# RETRAITE :

rapport Delevoye, projet Macron

**Refusons la liquidation  
de notre modèle social !  
Ne laissons pas  
le gouvernement  
jouer avec nos retraites !**

Cette réforme ne veut pas seulement réformer les systèmes de retraites en France, elle entend y mettre fin en adoptant le principe unique d'un régime de retraite par point.

Chaque travailleur, du privé comme du public, devra accumuler des points tout au long de sa carrière qui se transformeront en rente lors du départ en retraite.

***Mobilisons-nous :***

**CONTRE** *ce projet de réforme*

**POUR** *une retraite solidaire*

***Mardi 24 septembre***

***10h Place des Carmes, Aurillac.***

***Suivi d'un atelier/travail collectif :***

***« Je veux comprendre ma fiche de paie » Place Gerbert***

**la retraite aujourd'hui**      **Le projet Macron**      **Conséquences prévisibles**

Le calcul du montant de la pension de retraite se fait sur la base des 25 meilleures années pour les travailleurs de droit privé, ou des 6 derniers mois de travail pour les fonctionnaires.

Il n'y a plus de période de référence. Le calcul du montant de la pension dépend donc des points accumulés tout au long de la carrière, y compris pendant les « moins bonnes années » (petits boulots, temps partiels, périodes de chômage de formation, maternité...).

Dans le système actuel les « moins bonnes années » sont prises en compte pour calculer la durée de cotisation mais sont écartées du calcul du montant de la pension. Le régime par points va donc impacter négativement ce dernier. Selon certains scénarios la baisse pourra aller jusqu'à 30%.

**Le montant de la pension est garanti, prévisible et donc stable.**

La valeur du point pourra varier chaque année en fonction de la conjoncture démographique ou économique.

Le montant de la pension sera donc imprévisible avant le départ en retraite et rien ne le garantira plus. Les gouvernements n'auront plus besoin de réforme pour faire baisser le montant des pensions. L'instabilité, la baisse, prévisibles des pensions va contraindre les travailleurs à opter pour une retraite par capitalisation. Le financement des retraites qui échappe actuellement à l'appétit des marchés financiers va donc inexorablement tendre à se privatiser avec tous les risques que cela comporte (fluctuations boursières, crises financières...)

Possibilité de partir à 62 ans (réforme de 2010) et taux plein garanti avec 42 ans de cotisation.

**Un âge pivot de départ sera fixé à 64 ans.**

Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et la variation de la valeur du point pour le calcul du montant des pensions, les travailleurs du privé et du public seront contraints de partir bien au-delà pour pouvoir disposer d'un taux plein. Quant à ceux et celles qui ne peuvent pas continuer à travailler (invalidité, chômage...) ils devront se contenter d'une pension à minima.

**Le montant des retraites des femmes est inférieur de 27% en moyenne par rapport aux hommes**

Le projet de réforme Macron, en prenant en compte l'intégralité de la carrière va avoir pour effet mécanique d'infliger une double peine aux femmes qui subiront l'aggravation des différentes inégalités sociales qu'elles subissent déjà (moyennes de salaire les plus basses, surreprésentation chez les travailleurs à temps partiel...). A cela on peut rajouter la disparition programmée des 8 trimestres de majoration pour enfants.

**Diminution prévisible du montant des pensions de retraite des femmes**

Actuellement, les travailleurs du privé cotisent à l'AGIRC ARRCO, caisse de retraite gérée par les organisations syndicales et patronales et qui sert à payer les retraites complémentaires.

Le projet MACRON prévoit l'absorption du régime complémentaire et de ses réserves par le budget de l'Etat.

**L'Etat deviendra seul gestionnaire de la question des retraites.**

**Appel à la grève et à la  
Manifestation**

**Mardi 24 septembre**

**Place des Carmes à Aurillac - 10 heures**